Espace élèves réservé M1 CCA

Attestation d’obtention master M1 CCA

À l’issue de l’obtention de toutes les UE et UA du master 1 CCA, vous devez demander, pour être admis·e en M2 CCA, une attestation de master 1 CCA. Cette attestation est composée deux documents téléchargeables, **Attestation** et **Attestation des UE** qu’il vous faudra compléter et déposer au service pédagogique du master (bureau A 408, rue des Jeûneurs) pour signature. Ce document devra ensuite être transmis à la scolarité du Cnam qui vous délivrera votre attestation. Nous rappelons que seuls les auditeur·rice·s admis·es en M1 CCA à partir de septembre 2017 et ayant obtenu leurs UE et UA dans les deux ans sont admis·es à poursuivre en M2 CCA. Dans tous les autres cas, la poursuite en M2 CCA n’est pas automatique et un dossier de candidature en M2 CCA devra être déposé.

Validation de l’UA 131-V

Vous pouvez télécharger :

Les modalités de validation de cette UA
La maquette du document

https://master-cca.cnam.fr/deroulement/parcours-m1/espace-eleves-reserve-m1-cca-957114.kjsp?RH=1492094309290